

## FICHE 2-5-2 LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'objectif de la prévention des risques professionnels **est la santé et la sécurité des salariés et des exploitants dans leur travail.**

Le service prévention de la MSA est ainsi chargé, par ses actions et ses aides, de :

- réduire le nombre et la gravité des accidents du travail
- diminuer les risques de maladies professionnelles
- améliorer les conditions de travail.

### missions

• **Appuyer les employeurs** lors de l'embauche de nouveaux salariés, afin d'intégrer la prévention dans la démarche d'accueil : guides d'accueil en matière de santé et de sécurité au travail mis à disposition gracieusement.

• **Réaliser du conseil en entreprise** afin d'améliorer les conditions de travail et de mettre en œuvre des actions de prévention par l'accompagnement de projets :

- de conception ou d'aménagements de locaux
- d'amélioration de postes de travail...

- local de stockage des produits phytosanitaires
- aménagement d'atelier
- plan de circulation
- conception de système de contention des bovins, des ovins ou des caprins...

• **Effectuer des visites dans les entreprises et les exploitations agricoles** suite aux accidents du travail pour en analyser les causes et rechercher les mesures de prévention à mettre en œuvre.

• **Aider les chefs d'entreprises agricoles** à répondre à leurs obligations réglementaires, notamment :

- réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels en entreprise et en exploitation agricole
- mise en conformité des machines mobiles

• **Organiser des actions de formation et de sensibilisation** à l'attention des salariés, des employeurs et des exploitants agricoles sur :

- le dos et les postures au travail
- le secourisme
- l'utilisation de la tronçonneuse
- l'utilisation des produits phytosanitaires
- la manipulation des animaux
- l'aménagement de locaux : ateliers, bâtiments d'élevage, électricité, etc.

• **D'une manière générale le service prévention répond à toutes les sollicitations en matière de santé et sécurité au travail.**

Les services de la Santé au Travail et de la Prévention des Risques Professionnels travaillent en coordination sur l'ensemble de ces actions.



## FICHE 2-5-2 LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### aides financières et matérielles

- **Aides financières** : prêts ou subventions pour des investissements favorisant l'amélioration des conditions de travail et de sécurité dans les entreprises agricoles
- **Fourniture de documents techniques** sur l'ensemble de la problématique de prévention en entreprise :
  - mise en conformité des machines mobiles
  - analyse des risques et document unique
  - conception de locaux : local de stockage des produits phytosanitaires, atelier, bâtiments d'élevage, etc.
- **Mise à disposition gratuitement** d'un filet de sécurité et de harnais ralentisseurs de chutes pour les travaux de bâtiment

**Pour toute information, vous pouvez contacter le service Prévention des Risques Professionnels de la M.S.A. : voir fiche : « la MSA à votre service ».**